



ccig.ch



La voix des entreprises genevoises depuis 1865

GENÈVE ÉCONOMIE



Avril 2025
No 3



PRÉVOYONS ENSEMBLE LA PÉRENNITÉ ET LA SUCCESSION DE VOTRE ENTREPRISE

N°1 en Suisse
2000 produits

20 agences
1000 transactions/an

Tél. 022 700 22 22
pme@remicom.com

REMI(COM)

TRANSMISSION D'ENTREPRISES

www.remicom.com

ÉDITORIAL



Transition énergétique, toujours une priorité pour les entreprises ?

ROMAIN DURIEZ

Directeur opérationnel et directeur général adjoint

Les défis géopolitiques actuels et les mutations très rapides de l'équilibre économique global masquent souvent la nécessité de poursuivre au même rythme, voire en l'accélérant, la transition énergétique de nos entreprises, de nos économies et plus largement de nos sociétés.

Cette même transition énergétique est souvent elle-même au centre de ces défis, notamment en ce qui concerne l'accès aux minerais rares mais aussi la production à grande échelle d'énergie décarbonée ou plutôt moins carbonée, nécessaire à notre quotidien.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE FACE AUX DÉFIS MONDIAUX

La CCIG et l'écrasante majorité des entreprises qu'elle représente sont convaincues de cet enjeu et relèvent quotidiennement le défi de consommer moins et mieux une énergie plus verte, l'équation économique étant bien présente du point de vue tant des fournisseurs que des consommateurs. L'autre aspect est celui de la souveraineté, et on voit également à quel point le sujet de l'énergie pèse sur nos relations commerciales mais aussi institutionnelles, en particulier avec nos principaux partenaires, Union européenne en tête.

Institution forte de plus de 2 600 entreprises membres, la CCIG accompagne de manière très concrète cette trajectoire vers la décarbonation : tout d'abord pour elle-même, par exemple dans la mise en place d'une certification éco-entreprise à l'horizon 2026, via une participation à l'initiative 2050Today, sous l'angle de la thématique « numérique responsable », qui vise à diminuer notre consommation énergétique issue du parc informatique.

DES INITIATIVES CONCRÈTES AU SERVICE DES ENTREPRISES

Cet engagement bénéficie également à nos Membres, en particulier dans le cadre d'événements dédiés que nous organisons autour des Rencontres du management durable, des ateliers consacrés à la durabilité, et, très récemment, de notre 160^e Assemblée générale, à l'occasion de laquelle nous avons annoncé la création de la Fondation Carbone.

Cette dernière accompagne les entreprises du canton dans leur décarbonation, une initiative construite et portée par la CCIG, soutenue

par la Raiffeisen et les Services industriels de Genève. Ce nouvel instrument au service des entreprises est à l'image de notre Chambre : engagée, pragmatique et accessible.

Nous nous attelons chaque jour à replacer au centre de l'échiquier la durabilité, dont la transition énergétique est l'une des composantes essentielles, en particulier dans nos sociétés occidentales. Éclairer et accompagner les entreprises membres mais aussi partager la connaissance et l'expérience, telle est notre mission, utile et passionnante ! ■



L'énergie solaire au cœur de la transition énergétique : symbole des efforts de décarbonation soutenus par la CCIG.

« Là où il y a une volonté, il y a un chemin. »

Winston Churchill

SOMMAIRE

GENÈVE

Votations du 18 mai. L'initiative « J'y vis, j'y paie » peut sembler légitime. Mais appliquer une réforme du jour au lendemain, sans période d'adaptation ni coordination entre les communes, serait une grave erreur. La CCIG milite pour un OUI au contre-projet. ► P.2

DOSSIER

Spécial 25^e Enquête conjoncturelle de la CCIG. Les entreprises genevoises dressent un bilan plutôt positif de l'exercice 2024. La satisfaction générale reste bonne quoiqu'en légère baisse. Malgré une conjoncture parfois tendue, l'emploi se maintient et les perspectives restent solides pour 2025. ► P.4-5

INTERNATIONAL

Les entreprises européennes sont de moins en moins présentes sur les marchés publics des pays en développement, malgré des opportunités croissantes. Comment rassurer les entreprises genevoises ? Entretien avec Jean-Jacques Verdeaux, responsable des marchés publics latino-américains et caribéens financés par la Banque Mondiale. ► P.6

GRICHTING HOTEL
Au cœur des alpes

Grichting Hotel And Serviced Apartments
23 Kurparkstrasse 3954 - Leukerbad
Tél: +41 76 462 60 13
www.hotel-grichting.com

Loèche-les-Bains

GENÈVE

Votations du 18 mai : pour un vote responsable sur nos impôts, contre une réforme précipitée et risquée.

L'initiative « J'y vis, j'y paie » repose sur un principe qui peut sembler légitime : chacun devrait payer ses impôts dans la commune où il réside, et non dans celle où il travaille. Ce souci d'équité fiscale est compréhensible et largement partagé. Toutefois, appliquer cette réforme du jour au lendemain, sans période d'adaptation ni coordination entre les communes, serait une grave erreur.

C'est là que le contre-projet se distingue : il poursuit le même objectif de justice fiscale, mais en permettant une transition maîtrisée. Plutôt que d'imposer brutalement un changement qui déséquilibrerait les finances locales, il laisse aux communes le temps de s'entendre sur une péréquation intercommunale équitable avant d'appliquer ce nouveau principe, tout en garantissant le fait que toute personne qui contribue financièrement à une commune pourra enfin voter sur ses impôts.

UN CONTRE-PROJET QUI RENFORCE LA DÉMOCRATIE ET PROTÈGE LES FINANCES COMMUNALES
Aujourd'hui, de nombreux contribuables paient l'impôt communal dans une commune où ils ne résident pas, sans avoir leur mot à dire sur les taux d'imposition. Le contre-projet corrige cette incohérence en leur accordant un droit de vote sur la fiscalité locale par l'instauration du principe de l'imposition sur le lieu de domicile. C'est une avancée démocratique essentielle : les citoyens doivent pouvoir s'exprimer sur les décisions qui affectent directement leur portefeuille.

LES CONSÉQUENCES BUDGÉTAIRES D'UNE RÉFORME SANS TRANSITION
En parallèle, le contre-projet ne précipite pas un changement fiscal qui pourrait mettre en péril les communes. Il prévoit une phase de négociation entre elles afin de repenser la répartition des ressources et d'éviter qu'une minorité de communes ne

se retrouve brutalement privée d'une part importante de ses revenus.

L'INITIATIVE, UN RISQUE POUR L'ÉQUILIBRE COMMUNAL

Par contre, en changeant immédiatement la logique actuelle de l'imposition, l'initiative risque de créer un véritable choc budgétaire. De nombreuses communes qui finissent aujourd'hui leurs services publics grâce à des recettes planifiées sur la base du système actuel, verront soudainement leurs revenus chuter sans alternative crédible pour compenser. Sans adaptation progressive, les conséquences pourraient être brutales : réduction des prestations, augmentation des impôts locaux ou creusement des inégalités entre communes riches et pauvres.

UN CHOIX CLAIR POUR L'AVENIR DE NOS COMMUNES

Voter OUI au contre-projet et NON à l'initiative, c'est choisir une réforme refléchie plutôt qu'un bouleversement précipité. Cela permettra une transition fiscale qui respecte à la fois la volonté des contribuables et les besoins financiers des communes.

POUR UNE TRANSITION FISCALE CONCERTEE ET RESPONSABLE

Une fiscalité plus juste ne s'impose pas du jour au lendemain. Elle se construit avec intelligence, dialogue et responsabilité. C'est exactement ce que propose le contre-projet. ■

Énergie solaire : la solution extrême ou pragmatique ?

Les Genevois voteront le 18 mai 2025 sur deux visions de la transition énergétique : l'initiative populaire « Pour une transition rapide vers le solaire à Genève » (IN 191) et son contre-projet intitulé « Dynamisons la production d'énergies renouvelables ». Si les deux propositions partagent un objectif commun – accélérer le développement de l'énergie solaire –, leurs approches diffèrent radicalement en termes de faisabilité, d'impact esthétique et d'efficacité.

UNE INITIATIVE RADICALE

L'initiative 191, portée par les Vert'libéraux, mise sur une transformation rapide et généralisée. Elle impose notamment l'installation obligatoire de panneaux solaires photovoltaïques sur toutes les surfaces adaptées des bâtiments existants et futurs, y compris les façades et balcons. Cette obligation s'accompagne d'une restriction à la protection du patrimoine avec une application minimale des règles fédérales et d'un souhait de garantie cantonale du prix de rachat de l'électricité produite.



nécessitant une autorisation de construire, cela permet de simplifier les démarches administratives car, dans ce cadre strict, 89 % des installations conformes aux critères définis pourront être réalisées sans autorisation préalable.

Trop généralisée, cette approche ne tient pas compte de l'efficacité réelle des installations : certaines surfaces ne sont pas adaptées à une production optimale. Elle ignore les technologies alternatives, comme les panneaux solaires thermiques, plus judicieux dans certains cas.

L'impact esthétique est au cœur des préoccupations. La généralisation des panneaux solaires pourrait métamorphoser le paysage urbain et rural genevois, avec jusqu'à 80 % des façades et toitures recouvertes de panneaux noirs. Enfin, le souhait d'une garantie du prix de rachat n'est pas du ressort cantonal.

LE CONTRE-PROJET : UNE ALTERNATIVE PRAGMATIQUE

Face aux limites de l'IN 191, le Grand Conseil a élaboré, à la demande du Conseil d'État, un contre-projet plus équilibré. Il privilégie une approche ciblée sur les surfaces les plus productives : celles des grands consommateurs en zones industrielles et les toitures d'immeubles neufs ou en rénovation. Cette stratégie maximise l'efficacité énergétique tout en limitant l'impact visuel.

La protection du patrimoine est prise en compte en définissant précisément les cas

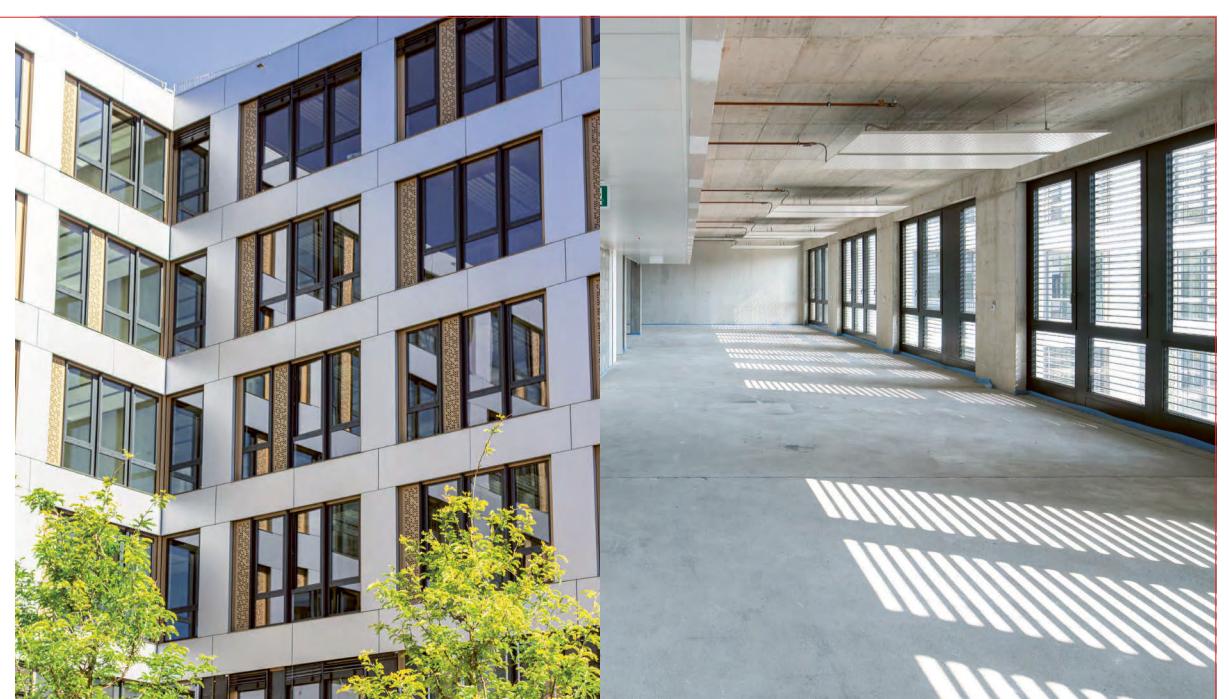
En matière de financement, le contre-projet propose des mesures incitatives réalistes telles que des cautionnements, des subventions et des dégrèvements fiscaux. Contrairement à l'initiative, il aborde la question du raccordement au réseau électrique, avec un partage équitable des coûts entre propriétaires et Services industriels de Genève (SIG).

UN CHOIX ENTRE COERCITION ET INCITATION

Tandis que l'initiative impose des obligations généralisées sans distinction ni prise en compte du potentiel énergétique des bâtiments, le contre-projet mise sur une approche flexible qui équilibre les impératifs énergétiques avec les contraintes économiques et patrimoniales.

Accepté à l'unanimité au Grand Conseil, le contre-projet est jugé plus réaliste et efficace pour atteindre les objectifs ambitieux de production solaire tout en préservant la qualité de vie et le patrimoine genevois.

Le 18 mai prochain, en votant OUI au contre-projet, les Genevois choisiront une transition énergétique pragmatique et respectueuse du territoire. Un NON à l'IN 191 permettra d'éviter une solution trop extrême et impraticable. ■



quartet

Vos locaux artisanaux neufs Minergie® en centre-ville, dès 200.-/m²/an

- Ateliers artisanaux et industriels de 140 à 6'000 m²
- Locaux adaptés pour activités high-tech, horlogerie, laboratoires et bureaux
- Hôtel, fitness, restaurants, physio et autres services offrant un cadre de travail convivial et confortable
- Desserte logistique de plain-pied
- Monte-charges de 4 tonnes
- Situé dans le quartier des Charmilles
- Disponibilité immédiate

quartet.ch

Commercialisation par **spg partner sa**
Dimitri Cogne | 022 707 46 79 | dco@spgpartner.ch

GENÈVE

Travailleurs frontaliers : nouveaux accords, nouveaux défis dès 2025

« Les travailleurs frontaliers peuvent télétravailler jusqu'à 49,99 % de leur temps en France sans être obligatoirement affiliés au régime français. »

Un travailleur frontalier est une personne qui réside dans un pays mais travaille dans un autre, tout en retournant régulièrement à son domicile. En Suisse, où de nombreux résidents français exercent leur activité dans les cantons frontaliers, on distingue deux principales catégories de travailleurs frontaliers : ceux dont l'employeur est situé dans l'un des huit cantons signataires de l'Accord de 1983 – Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Jura, Soleure, Berne, Valais, Vaud et Neuchâtel, et qui sont généralement imposés en France –, et ceux employés dans d'autres cantons, comme Genève, qui sont en principe imposés à la source en Suisse.

Pour ces derniers, les accords Suisse-France introduisent de nouvelles règles de fiscalité et de sécurité sociale, notamment en matière de télétravail :

- désormais, jusqu'à 40 % du temps peuvent être télétravaillés en France tout en maintenant leur imposition à la source en Suisse. Ce seuil correspond à la limite au-delà de laquelle un salarié risquerait de perdre le bénéfice des dispositions conventionnelles en matière de télétravail transfrontalier, avec à la clé des implications financières, administratives, voire pénales importantes pour lui et/ou pour son employeur,

Le 13 mars 2025, la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) et Deloitte ont organisé une conférence dédiée aux travailleurs frontaliers dans le contexte des relations franco-suisses. L'évolution des conventions internationales en matière de fiscalité, de sécurité sociale et de télétravail redessine les contours de la mobilité professionnelle entre les deux pays.

- les voyages d'affaires n'excédant pas 10 jours de déplacements en France et / ou dans un pays tiers sont assimilés à du télétravail,
- sur le volet des assurances sociales, un seuil allant jusqu'à 49,99 % du temps de travail en France est autorisé, avec maintien de l'affiliation à la sécurité sociale en Suisse.

En cas de dépassement, le travailleur risque (1) d'un point de vue fiscal, une remise en cause de son traitement fiscal, pouvant impliquer pour l'employeur suisse une obligation de s'enregistrer en France pour déclarer et verser l'impôt sur le revenu auprès des autorités fiscales françaises via le système dit du « PASRAU » (Prélèvement à la source pour les revenus d'activité) et (2) quant aux aspects de sécurité sociale, une obligation d'affiliation aux assurances sociales françaises, entraînant des obligations administratives pour les entreprises suisses ainsi que le paiement des cotisations de sécurité sociale françaises.

LES VOYAGES D'AFFAIRES LIMITÉS À 10 JOURS

Pour les frontaliers genevois, les 10 jours de voyages d'affaires sont imposés à la source dans le canton de l'employeur en Suisse. Au-delà, l'employeur suisse risque une imposition par les autorités françaises.

D'un point de vue administratif, ces règles impliquent une charge accrue pour les employeurs suisses qui

doivent suivre précisément les jours de déplacement. En cas de contrôle, l'absence de documentation adéquate pourrait entraîner selon le cas des redressements fiscaux et des sanctions financières. Dès lors, les entreprises doivent mettre en place une politique sur le télétravail et les voyages d'affaires ainsi qu'adapter leurs logiciels de gestion du temps de travail.

Précisons toutefois que ces 10 jours font l'objet d'une comptabilisation séparée et ne s'ajoutent pas au nombre de jours possibles dans l'année.

LE CAS DES ASSURANCES SOCIALES

Avec le nouvel accord-cadre, les travailleurs frontaliers peuvent télétravailler jusqu'à 49,99 % de leur temps en France sans être affiliés au régime français. Dans la pratique, cette limite est réduite à 40 % afin d'éviter un conflit avec le seuil n'impliquant pas de modification de la fiscalité du frontalier.

NOUVELLES OBLIGATIONS ET STRATÉGIES POUR LES EMPLOYEURS

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les employeurs ont l'obligation de fournir une attestation précisant le nombre de jours travaillés en Suisse, en télétravail et en voyage d'affaires pour les travailleurs frontaliers qui en font la demande expresse, en cas de fin des rapports de travail en cours d'année.

L'avenant à la Convention fiscale de 1966 entre la France et la Suisse qui a été conclu le 27 juin 2023 prévoit un échange automatique d'informations salariales pour les employés frontaliers qui devrait être applicable à partir de 2026. Les employeurs seront dans l'obligation de transmettre annuellement aux autorités fiscales cantonales le nombre de jours télétravaillés ou le pourcentage de télétravail. Ces informations seront ensuite transmises aux autorités fiscales françaises, sous réserve des modalités qui

devront être fixées dans le cadre d'une loi interne suisse (avant-projet « LEADS »).

Face à ces nouvelles règles, les entreprises et les travailleurs doivent adopter des stratégies adaptées. Certains employeurs restreignent le télétravail à 25 % afin de limiter les risques. D'autres, plus flexibles, autorisent jusqu'à 40 % de télétravail, avec un suivi administratif rigoureux. Une troisième voie consiste à adopter un modèle hybride : chaque employé peut opter pour l'une des deux options, en fonction de son activité. L'employeur est libre d'imposer le modèle au cas par cas en fonction des besoins du poste.

À l'ère du télétravail et de la digitalisation, il est probable que ces réglementations continueront d'évoluer dans les années à venir. Pour l'instant, ces réformes apportent une plus grande flexibilité mais impliquent une vigilance accrue. ■



Watch and Cow Travel Design

POUR VOS SORTIES D'ENTREPRISE
un choix d'excursions d'une journée ou plus...

Watch and Cow
+41 22 552 39 89
contact@watchandcow.ch
day-trip-geneva-fr.ch

www.autigrevanille.ch | Genève • Rive 8 • +41 22 817 37 37 | Lausanne • Petit-Chêne 28 • +41 22 550 72 37

VOTRE PROCHAIN GRAND VOYAGE COMMENCE AVEC NOUS !

AU TIGRE VANILLE
CREATION DE VOYAGES

2024 : une satisfaction générale élevée, bien qu'en légère baisse

« La note moyenne de satisfaction s'établit à 3,2 sur 5, en légère baisse par rapport à l'enquête de 2024 (-0,1). »

Les entreprises genevoises dressent un bilan positif de l'exercice 2024, selon la 25^e Enquête conjoncturelle de la CCIG. La satisfaction générale reste élevée, bien qu'en légère baisse. Les secteurs de la finance et de l'assurance, ainsi que les entreprises de taille moyenne à grande se distinguent favorablement. Malgré une conjoncture parfois tendue, l'emploi se maintient et les perspectives restent solides pour 2025. Le thème de cette année – le recrutement – révèle toutefois d'importants défis et des mutations profondes, marquées par des attentes nouvelles des candidats et des tensions croissantes autour du télétravail et des conditions d'emploi.

L'année 2024 aura été jugée bonne ou très bonne par près de 40 % des entreprises interrogées. Les grandes structures (plus de 50 collaborateurs) sont particulièrement satisfaites. Parmi les acteurs de l'économie, ce sont les secteurs de la banque, de l'assurance et des services aux entreprises qui jugent l'année écoulée le plus favorablement. Par contre, les entreprises actives dans la construction, la logistique ou encore certains segments industriels rapportent des résultats plus contrastés. La note moyenne de satisfaction s'établit à 3,2 sur 5, en légère baisse par rapport à l'enquête de 2024 (-0,1). Les entreprises ayant jugé l'année écoulée comme très difficile ont doublé, passant de 2 % à 4 %, retrouvant le niveau de 2023.

L'EMPLOI SE MAINTIENT À UN NIVEAU ÉLEVÉ, MALGRÉ LES TENSIONS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

En 2024, 29 % des entreprises ont augmenté leurs effectifs, tandis que seules 12 % ont procédé à des réductions, confirmant une dynamique de croissance modérée mais bien ancrée. Ces chiffres sont globalement conformes aux prévisions formulées l'an dernier.

Cette tendance à la stabilité ou à la progression est portée par les grandes entreprises et par certains secteurs dynamiques comme les assurances, la finance ou encore les services informatiques. Le bâtiment demeure le secteur le plus prudent, avec un équilibre plus fragile entre embauches et suppressions de postes. Toutefois, le recrutement reste un défi majeur, notamment pour les métiers techniques, les profils spécialisés et commerciaux.

ACTIVITÉ ET RENTABILITÉ: VIGILANCE

55 % des entreprises ont enregistré une augmentation de leur chiffre d'affaires en 2024 contre 65 % l'année précédente. Cette réalité se traduit par une pression sur la rentabilité. Le nombre d'entreprises ayant enregistré une progression de leur rentabilité est en recul de 6 points pour s'établir à 37 %, soit le plus bas niveau depuis l'année 2020, qui fut marquée par la pandémie. Parallèlement, une part grandissante (36 %, soit +4 points) des répondants indique une stagnation de leur rentabilité, voire une réduction (27 %, +2 points), traduisant un contexte économique exigeant pour certains secteurs.

DE BONNES PERSPECTIVES POUR 2025, MALGRÉ UN CONTEXTE INCERTAIN

Les prévisions pour 2025 restent favorables: 30 % des entreprises prévoient d'augmenter leurs effectifs, un pourcentage stable comparé à l'an dernier. La diminution des effectifs est peu fréquente (8 %). Ces perspectives témoignent d'une volonté de croissance maîtrisée, dans un contexte où les talents sont rares.

L'emploi progresse dans presque tous les secteurs, avec des intentions de recrutement plus fortes dans la santé, l'informatique, la finance et les assurances.

Les entrepreneurs, c'est dans leur nature, restent optimistes pour 2025, avec un volume d'affaires et une rentabilité en progression dans tous les secteurs. Néanmoins, en raison du contexte géopolitique incertain, les prévisions doivent être considérées avec une grande prudence.

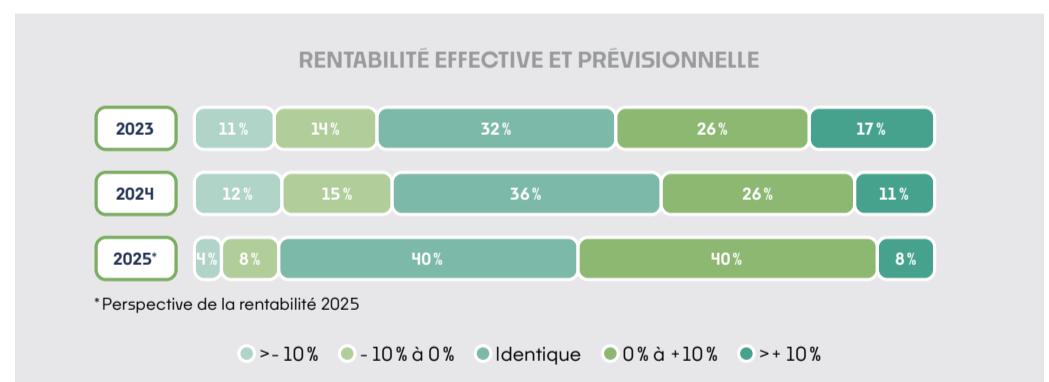


EXPORTATIONS GENEVOISES : L'INCONTOURNABLE UE ET L'IMPORTANCE GRANDISSANTE DES ÉTATS-UNIS

59 % des entreprises réalisent plus de 90 % de leur chiffre d'affaires en Suisse. L'UE reste le principal marché d'exportation (35 %), en légère baisse grâce à une diversification croissante, notamment vers l'Asie et les Emirats arabes unis. Toutefois, pour 39 % des entreprises sondées, l'UE représente jusqu'à la moitié de leurs

exportations. Pour 12 % d'entre elles, la proportion monte à plus de la moitié de leurs exportations.

Les Amériques (principalement les États-Unis) renforcent leur position de deuxième marché avec 18 % de toutes les exportations genevoises. Ce marché est même indispensable pour les 31 % et 10 % des entreprises y réalisant respectivement jusqu'à la moitié ou plus de la moitié de leurs ventes.



À vendre/À louer Vernier

Un complexe multi-activités innovant pour les entreprises artisanales, industrielles et high-tech.

Quarz'Executive: 3'528 m²

Écrin artisanal conçu sur mesure

- Bâtiment autonome
- Mono-utilisateur
- 3 niveaux hors-sol
- Façade vitrée toute hauteur
- Terrasse
- Disponible avril 2026

quarzup.com

Commercialisation par spg partner sa et uni5 SA

Océane Deguerque | 079 274 37 70 | oceane.deguerque@uni5.ch
Anne-Pascale Marchand | 079 272 51 42 | apm@spgpartner.ch

Quarz'Hub: 5'067 m²

Bâtiment efficient et modulable

- Grands plateaux de 1'500 m²
- Divisibles dès 400 m²
- 2 monte-charges
- Charge utile importante
- Portes sectionnelles
- Disponible juillet 2026



Thème 2025 : un marché du travail en profonde mutation

« Pour 74 % des entreprises, des profils qualifiés indisponibles à Genève peuvent être trouvés en France voisine. »

Le thème de cette édition – le marché du travail – met en lumière d'importants défis et des mutations profondes. Une entreprise sur deux peines à recruter. Les éléments organisationnels (flexibilité, télétravail, temps partiel) talonnent désormais le salaire dans les attentes exprimées par les candidats. Autre résultat marquant : parmi les entreprises proposant des stages, une sur trois déclare avoir réduit ou supprimé son offre en raison du salaire minimum. On observe également une diminution du recours au télétravail au cours des deux dernières années, en partie imputable à l'accord Suisse-France sur le télétravail des frontaliers.

RECRUTER DEVIENT UN CASSE-TÊTE POUR UNE ENTREPRISE SUR DEUX

Près de la moitié (49 %) des entreprises interrogées rencontrent aujourd'hui des difficultés à recruter, une situation régulière (24 %) ou chronique (25 %). Cette tension est particulièrement marquée dans les métiers techniques (maintenance, ingénierie, production), les fonctions spécialisées (finance, informatique), que les entreprises considèrent comme les postes les plus difficiles à repouvoir (51 %), suivis des cadres (29 %). Les profils commerciaux sont également régulièrement évoqués par les répondants.

Les principaux freins évoqués sont :

- le manque de candidatures qualifiées (59 %),
- les préférences salariales élevées (38 %),
- les contraintes budgétaires (30 %).

Pour pallier la pénurie de main-d'œuvre locale, les entreprises recrutent principalement dans la région francophone élargie (France et Suisse romande). Pour 74 % des entreprises, des profils qualifiés indisponibles à Genève peuvent être trouvés en France voisine. La Suisse romande, où les difficultés de recrutement sont similaires, reste néanmoins une solution dans 31 % des cas.

DES ENTREPRISES FORMATRICES

Les entreprises genevoises forment leur personnel. La moitié d'entre elles propose des formations régulières et un tiers forme occasionnellement. Elles sont également 37 % à former des apprentis. La taille de l'entreprise n'est pas un frein à la formation interne, les sociétés de moins de 50 collaborateurs formant davantage que la moyenne des répondants.

LES ATTENTES DES CANDIDATS ÉVOLUENT :

VERS UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL ?

Le salaire demeure au cœur des attentes des candidats, cité à hauteur de 65 % parmi les préférences problématiques relevées par les entreprises. Néanmoins, ces dernières ne se limitent plus à la seule rémunération. Les candidats expriment de plus en plus de demandes liées à la qualité de vie au travail. Flexibilité des horaires (26 %), possibilités de télétravail (17 %) ou encore temps partiel (18 %) sont autant de critères importants dans leurs décisions. Pris ensemble, ces éléments d'organisation du travail (61 %) talonnent la question salariale (65 %).

RESSOURCES HUMAINES : FORMER, INTÉGRER ET S'ADAPTER AUX NOUVELLES CONTRAINTES

Face aux tensions sur le marché du travail, les entreprises multiplient les efforts pour attirer, fidéliser et former leurs collaborateurs. La majorité d'entre elles s'investit activement dans la formation continue, 84 % proposant des formations en interne ou en externe, ainsi que dans la formation professionnelle, avec 37 % formant des apprentis.

Autre résultat marquant : parmi les entreprises proposant des stages, une sur trois déclare avoir réduit ou supprimé son offre en raison du salaire minimum limitant l'accès au premier emploi pour les jeunes.

La participation à des programmes d'insertion est relativement répandue : 25 % des entreprises y ont eu recours, majoritairement via l'Office cantonal de l'emploi (73 %). Ces mesures via l'OCE, l'AI ou l'Hospice général sont accueillies favorablement : 42 % des entreprises estiment ces démarches positives, contre seulement 4 % qui les trouvent trop contraignantes.

TELÉTRAVAIL : TENDANCE ET CONSÉQUENCE

DE L'ACCORD SUISSE-FRANCE

Le télétravail s'est inscrit dans la vie des entreprises post-Covid. Pour 50 % des répondants, il est pratiqué un jour par semaine ou moins (occasionnellement). 12 % des entreprises permettent deux jours par semaine et seules 6 % offrent davantage. Près d'un tiers des entreprises n'en propose pas.

Au cours des deux dernières années, 20 % ont adopté une politique plus restrictive en matière de télétravail. Parmi celles-ci, un peu moins de la moitié (44 %) pointe l'accord bilatéral Suisse-France comme facteur de ce durcissement. Ce cadre juridique, qui limite les jours de télétravail sans impact fiscal, crée une incertitude et des contraintes spécifiques pour les employeurs de travailleurs frontaliers. ■

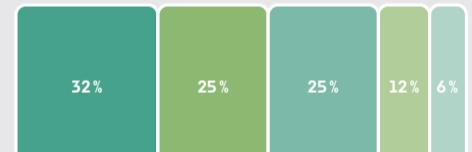
SI APPLICABLE, QUELLES ATTENTES ET PRÉFÉRENCE DES CANDIDATS POSENT PROBLÈMES ?

(Plusieurs réponses possibles)

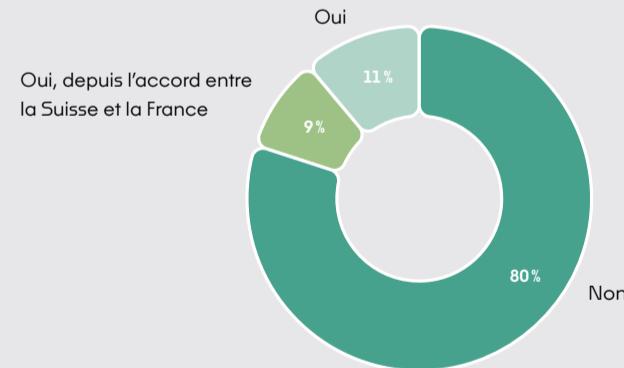


PRATIQUEZ-VOUS LE TÉLÉTRAVAIL DANS VOTRE ENTREPRISE ?

- Non
- Oui, occasionnellement
- Oui, à 20 %
- Oui, à 40 %
- Oui, à 50 % et +



AVEZ-VOUS ADOPTÉ UNE POLITIQUE PLUS RESTRICTIVE EN MATIÈRE DE TÉLÉTRAVAIL CES DEUX DERNIÈRES ANNÉES ?



À louer

Chemin Grenet 21, Meyrin

12'000 m² de locaux logistiques, ateliers et bureaux

- Surface logistique de 12'000 m² divisibles dès 700 m² avec lumière naturelle, équipée de sprinkler et de racks pour palettes
- Ateliers artisanaux dès 500 m²
- Bureaux aménagés dès 300 m² avec terrasse
- Monte-charges de 6 tonnes
- Quais de déchargement privés
- Places de parc disponibles

Anne-Pascale Marchand

+41 22 707 46 66

apm@spgpartner.ch



INTERNATIONAL

Market Focus: Kosovo

À l'initiative du cabinet Walder Wyss et de la Chambre de Commerce Suisse-Kosovo, le Market Focus: Kosovo, qui s'est tenu le 19 mars 2025 à la CCG, a réuni près de cinquante personnes, dont l'ancienne conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey. L'événement avait pour objectif de présenter les opportunités offertes aux entreprises genevoises sur le marché kosovar et vice-versa.

Les participants ont souligné le potentiel que représente le Kosovo pour les investisseurs suisses, étant donné la croissance économique régionale, la stabilité politique, les conditions fiscales très favorables (impôt de 10% sur les bénéfices et de 0% sur les dividendes) mais aussi les liens historiques qui unissent la Suisse au Kosovo. L'accent a été mis sur les autres atouts du pays: des infrastructures solides, notamment en matière digitale et de transport (terrestre, aérien

et maritime) et un salaire moyen de 570 euros par mois, permettant le «nearshoring» (délocalisation dans une autre région ou un pays proche). L'image positive dont bénéficie la Suisse auprès de la population locale a été soulignée, facilitant l'accès au marché kosovar. Les secteurs clés identifiés ont été les technologies de l'information et de la communication (TIC), l'industrie de production (bois, mines et métaux – sous-sol riche et inexploité –, textile et cuir, plastique), l'agro-alimentaire, le tourisme (notamment médical), ainsi que l'énergie (actuellement très axée sur le charbon, mais avec un plan réaliste pour développer les énergies renouvelables).

À noter: une délégation d'entrepreneurs suisses se rendra au Kosovo les 26 et 27 juin 2025, accompagnée par Vincent Subilia, pour explorer plus en profondeur les opportunités d'affaires sur place. Contactez-nous pour y participer! ■



De g. à dr.: Liburn Mehmetaj (avocat, Walder Wyss), Qendrim Nebiu (Public relations manager, Chambre de Commerce Suisse-Kosovo), Valon Koroli (Head of Marketing and Design, Chambre de Commerce Suisse-Kosovo), Buthint Adredini (Vice-President, Chambre de Commerce Suisse-Kosovo), Mentor Latifi (Ambassadeur, Ambassade de la République du Kosovo à Berne), Sami Gashi (Head of Political Affairs, Chambre de Commerce Suisse-Kosovo), Marco Garcia (President, Chambre de Commerce Suisse-Kosovo), Labinot Haxhaj, Ahmed Elfeshawey (Secretary General of the Chambers, Chambre de Commerce Suisse-Kosovo).

Maîtrisez le trafic de perfectionnement en Suisse

Le trafic de perfectionnement permet aux entreprises suisses d'optimiser leurs flux douaniers et de réduire leurs coûts. Comment en tirer le meilleur parti?

En Suisse, le perfectionnement est un outil stratégique pour les entreprises exportatrices. Il permet d'importer temporairement des marchandises en franchise de droits pour les transformer avant réexportation (perfectionnement actif) ou d'exporter des produits pour leur transformation à l'étranger avant réimportation (perfectionnement passif).

Avantages: optimiser les coûts douaniers et être plus compétitif. Mais ces mécanismes exigent une bonne connaissance des formalités et une gestion rigoureuse des déclarations douanières.

Ainsi, une entreprise horlogère suisse peut envoyer des composants à assembler à l'étranger avant de les réimporter; une société chimique peut bénéficier du perfectionnement actif pour importer des matières premières sans droits de douane, les transformer, puis les exporter sous forme de produits finis.

MINI-GUIDE PRATIQUE: COMMENT BÉNÉFICIER DU TRAFIC DE PERFECTIONNEMENT?

- 1 **Évaluer votre éligibilité:** vérifiez que votre entreprise et vos produits sont admissibles au régime de perfectionnement.
- 2 **Obtenir une autorisation:** déposez une demande auprès de l'Administration fédérale des douanes (AFD), avec une description des marchandises et des processus impliqués.

3 Tenir une documentation rigoureuse: suivez précisément les flux de marchandises, les factures et documents douaniers.

4 Déclarer correctement les opérations: chaque entrée et sortie de marchandises doit être enregistrée selon les exigences douanières.

5 Respecter les délais: le perfectionnement actif impose une réexportation dans un délai défini, le perfectionnement passif doit respecter les conditions de retour des produits transformés.

Les entreprises souhaitant exploiter ces régimes doivent suivre ces étapes pour garantir la conformité et maximiser les bénéfices douaniers. ■

PARTICIPEZ À NOTRE WEBINAIRE GRATUIT!

Switzerland Global Enterprise organise, le **mardi 17 juin**, un webinaire en ligne gratuit sur le sujet. Profitez-en pour approfondir vos connaissances avec notre expert.

Inscrivez-vous:

[Webinaire ExportHelp - Flux douaniers: Maîtrisez le trafic de perfectionnement](#)



SWITZERLAND GLOBAL ENTERPRISE

METIERS VERNIER

LOCAUX ARTISANNAUX DÈS 220 m²

Chemin de l'Émeraude 10, Vernier

Locaux prêts à l'emploi de 220 à 6'000 m²
Grande hauteur sous plafond
Loyer dès 220.-/m²/an
Accès plain-pied et quais de chargement
Monte-charges grande capacité

Commercialisation:
spg partner sa
Anne-Pascale Marchand 022 707 46 59 | apm@spgpartner.ch



PARTENAIRE

Protégez votre patrimoine et sécurisez l'avenir de votre entreprise

DES AVANTAGES POUR AUJOURD'HUI ET POUR DEMAIN

La prévoyance individuelle complétée par une assurance vie permet d'organiser sa sécurité financière et son épargne. Des avantages dont vous tirez profit dès la souscription, sans attendre le départ à la retraite. Ses objectifs sont multiples.

1 Sécurisation du patrimoine et de la famille: la prévoyance individuelle vous permet de constituer une épargne complémentaire que vous toucherez lors du départ à la retraite. En cas de décès, elle garantit la stabilité financière pour vos proches.

2 Protection de l'entreprise: une couverture adaptée permet d'assurer la pérennité de l'entreprise en cas de perte d'un dirigeant clé, évitant ainsi de potentiels conflits financiers et assurant la stabilité et la poursuite de l'activité.

3 Optimisation fiscale: vous profitez des avantages fiscaux de la prévoyance liée (pilier 3a) avec des primes déductibles du revenu imposable. C'est une solution efficace pour renforcer votre protection tout en réduisant vos impôts.

4 Gestion de la transmission d'entreprise: l'assurance vie permet de structurer la transmission de votre entreprise en facilitant le rachat des parts ou la succession. C'est un outil de stabilité pour vos héritiers et vos associés.

UN 3^e PILIER, AVEC OU SANS ASSURANCE VIE

Le 3^e pilier englobe plusieurs produits financiers ou d'assurance destinés à compléter les prestations des deux premiers piliers (AVS / AI et LPP). Elle peut inclure des contrats d'assurance vie, mais aussi des solutions d'épargne et d'investissement, avec ou sans avantages fiscaux:

- prévoyance Liée (Pilier 3a): ce produit est fiscalement avantageux et fait partie de la prévoyance individuelle encouragée par l'État. Les primes versées sont déductibles du revenu imposable, dans une certaine limite annuelle. Les fonds sont généralement bloqués jusqu'à cinq ans avant l'âge ordinaire de la retraite (sauf situations spécifiques: achat immobilier, départ à l'étranger, etc.);

La prévoyance individuelle et l'assurance vie sont bien plus qu'un investissement: elles constituent une sécurité pour votre famille, votre patrimoine, et, si vous êtes entrepreneur, elles assurent la continuité de votre entreprise.

- **prévoyance Libre (Pilier 3b):** plus flexible que le 3a, elle permet de choisir librement les montants et la fréquence des versements. Elle est également accessible à tout âge. Les primes ne sont pas déductibles, mais en fonction du canton, le 3b peut offrir des avantages fiscaux sur le rendement et le capital à l'échéance. De plus, il permet un accès libre au capital, sans contrainte d'âge ou de conditions spécifiques.

L'assurance vie peut venir compléter une solution de prévoyance individuelle ou être souscrite de façon autonome. Elle se décline en plusieurs types:

- **assurance Décès (ou assurance vie risque pur):** le capital assuré est versé aux bénéficiaires désignés en cas de décès de l'assuré. Elle est généralement choisie pour assurer la protection financière de la famille, pour couvrir un prêt hypothécaire ou pour offrir une sécurité aux héritiers;
- **assurance Épargne et Investissement (ou assurance mixte):** elle combine couverture d'assurance et épargne. Une partie des primes est investie, permettant de constituer un capital pour la retraite. En cas de décès, les bénéficiaires reçoivent le montant assuré ou le montant accumulé (selon les termes du contrat). À l'échéance, l'assuré reçoit également le capital épargné.

EN COMPLÉMENT, DES ASSURANCES POUR PROTÉGÉR LA CONTINUITÉ DE L'ENTREPRISE

Pour pallier le risque d'une interruption d'activité, les entreprises peuvent souscrire des assurances spécifiques:

- **l'assurance « homme clé »:** elle protège l'entreprise en cas du décès ou de l'incapacité temporaire ou permanente d'un chef d'entreprise ou d'un collaborateur indispensable au bon fonctionnement de la société. L'assurance « homme clé » permet de couvrir les pertes financières potentielles. Elle contribue au maintien de la confiance des partenaires;
- **l'assurance « associé »:** elle est conçue pour protéger les intérêts financiers des associés ou actionnaires d'une entreprise

en cas de décès, d'invalidité ou de retrait d'un des partenaires clés. Elle facilite le rachat des parts d'un associé en cas de décès ou d'invalidité, permettant de maintenir la continuité de l'entreprise sans intervention extérieure. Elle offre une sécurité aux familles des associés en leur garantissant une contrepartie financière équitable. ■

Nos experts en prévoyance sont à votre écoute pour répondre à vos besoins spécifiques.

Contactez-nous:
pensionfund@swissriskcare.ch

Qualibroker 
Swiss Risk & Care



Leasing de biens d'équipement

Votre équipement de pointe, un financement de pros*



*Voir conditions sur bcge.ch



BCGE

COMMUNAUTÉS

Nombre d'adhésions record en mars



Nous souhaitons une chaleureuse bienvenue à nos nouveaux Membres, admis en février et mars. Nous sommes particulièrement heureux du nombre record de 52 adhésions pour le seul mois de mars, dont:

Art / Culture
SAVOVA AUCLAIR MIGLENA

Communication, marketing et événementiel
NOTO STUDIO Sàrl
WESTSIDE COMMUNICATIONS Sàrl
SHIPPING AND TRADING NETWORK Sàrl
CARIBANA FESTIVAL

Conseil, formation, services commerciaux et coaching
PI BUSINESS SOLUTIONS Sàrl
MORGAN PHILIPS (SUISSE) SA

INFINITY GROWTH Sàrl
VAMERIS Sàrl
MY GROUP SWISS SA
FORPRO
MOVE MY BRAIN
INTELLIGENTZIA.NET
NLT CONSULTING Sàrl
GPTW SWITZERLAND AG
MANECO, CORNAGLIA ET MAYSTRE
EYBEN SERVICES INTERNATIONAL
BERZH MAT

Finance et services fiduciaires
MYSWISSCFO Sàrl
FIDPRO SUISSE SA
TAMEO IMPACT FUND SOLUTIONS SA
PRIMIS INVESTMENT (SUISSE) SA

Hôtellerie et restauration
GEMUSE GENEVE Sàrl
POMMIERLETRAITEUR Sàrl
FLORIS Sàrl

Immobilier et architecture
BATIVERT SA
KREA (KEY REAL ESTATE ADVISORY) Sàrl

ATMOSPHERE BEL HABITAT BOUDOIR Sàrl
AGENCE AUVRAY
AW2
CLAVIEN & ASSOCIES Sàrl

Juridique
STUDIO LEGAL
MEIER RAETZO DUNANT AVOCATS

Mode et habillement
DAYEN GENEVA TAILORS – TITULAIRE HSU

Numérique / IT / Logiciel / Développement
ROGERHR SA
THEARTIST Sàrl

Restauration / Hôtellerie
CASTI SA
HGEV SA

Services à la personne / Sécurité
REDSPEAR CONSULTING Sàrl

Technologies de l'information et intelligence artificielle
TESSI SWITZERLAND GMBH
RB LABS Sàrl
LUCID ANALYTICS AG

Impressum

GENÈVE ÉCONOMIE

Magazine de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève

Parution:
10 numéros par an, 3800 exemplaires

Responsable d'édition:
Elsa Floret

Coordination:
Pierre Giamarchi

Rédaction:
Mohamed Atiek, Romain Duriez,
Pierre Giamarchi, Mario Marchesini,
Vincent Subilia, Maxime Treboux,
Matia Trosic

Insertions:
HP media SA, tél. 022 786 70 00

Graphisme:
Fabrizio Rossi

Impression:
Atar Roto Presse SA, Satigny

Contact et abonnements:
publications@ccig.ch

Éditeur



Maison de l'économie
Bd du Théâtre 4 – 1204 Genève
Tél. + 41 (0)22 819 91 11
www.ccig.ch



imprimé en suisse
ISSN 3042-6510



Et si vous deveniez annonceur avec la CCIG ?

En devenant annonceur dans l'un de nos vecteurs d'information, vous touchez directement les entrepreneurs et dirigeants genevois.

De plus, vous bénéficierez d'une visibilité de premier choix en vous adressant à plus de 2 600 entreprises membres, de toutes tailles et tous secteurs.

Notre magazine **GENÈVE ÉCONOMIE** (ex-CCIGinfo) et nos trois newsletters – eCCIG, la Lettre du Commerce international et les Événements de la Chambre – abordent notamment l'économie et la politique cantonales, les rencontres d'exception et le commerce international, les délégations économiques et les missions d'affaires, mais aussi les communautés et les services de la CCIG. Autant de sujets, et plus encore, qui intéressent votre audience.

Le Kit media CCIG 2025 est désormais en ligne. Vous y trouverez tous les détails pour vos insertions. Contactez notre agence média: HP Media, au 022 786 70 00.

PARTENAIRES

PLATINE



Russell Bedford
taking you further
Russell Bedford Fiduciaire Genève SA

OR



MEDIA ONE CONTACT
GLOBAL REACH, LOCAL TOUCH



Qualibroker Swiss Risk & Care



GOURMET BROTHERS

ARGENT



BRONZE



INTERNATIONAL
INSTITUTE
IN GENEVA

START YOUR INTERNATIONAL
CAREER IN GENEVA

DOUBLE DEGREE
with UK University and Boston University (USA)

BACHELOR AND MASTER PROGRAMS IN:

- International Management
- International Relations and Diplomacy
- Digital Media
- Business Analytics
- Computer Science

IIG.CH in

